## DÉPARTEMENT DES YVELINES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 AVRIL 2014

Le nombre de Conseillers en exercice est de 43

**OBJET** 

Représentation du Conseil Municipal dans le conseil d'administration du lycée Léonard de Vinci

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 14 avril 2014 par voie d'affichages notifié le transmis en sous-préfecture le 14 avril 2014 et qu'il est donc exécutoire.

Le 14 avril 2014

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général Adjoint des Services

Aline RIDET

L'an deux mille quatorze, le 10 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 avril deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

#### Etaient présents:

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER. Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT. Madame LANGE. VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

#### Secrétaire de séance :

Monsieur PRIOUX

N° DE DOSSIER: 14 C 08f

OBJET: REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CONSEIL

D'ADMINISTRATION DU LYCÉE LÉONARD DE VINCI

**RAPPORTEUR**: Monsieur le Maire

### Mesdames, Messieurs,

La Ville de Saint-Germain-en-Laye est sollicitée pour siéger au sein de nombreux organismes extérieurs le plus souvent de nature associative.

L'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal procède à la désignation de membres ou de délégués pour siéger au sein de ces organismes dans les cas et conditions prévus par la loi et les textes régissant ces organismes.

Le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale prévoit que la Ville soit représentée dans les Conseils d'Administration des Collèges et des Lycées ainsi que des établissements privés situés sur son territoire.

L'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, sauf disposition contraire, les représentants dans ces instances sont élus au scrutin majoritaire à 2 tours. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. Le scrutin est secret. Si une seule candidature est déposée, il peut être effectué à main levée.

Il convient de désigner trois titulaires et trois suppléants pour représenter la Ville de Saint-Germainen-Laye dans le Conseil d'Administration du Lycée Léonard de Vinci.

Il est proposé de procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye au sein de cette instance selon les modalités précédemment citées.

Après avoir procédé à l'appel à candidature, sont candidats :

Membres titulaires: Monsieur PIVERT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur PETROVIC.

Membres suppléants: Madame AGUINET, Monsieur LEGUAY, Madame MACE.

Une seule liste étant présentée, Monsieur le Maire procède au vote à main levée.

## **DÉLIBÉRATION**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir constaté qu'une seule liste se présente à l'élection des représentants au sein du Conseil d'Administration du Lycée Léonard de Vinci,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ÉLIT:

Membres titulaires: Monsieur PIVERT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur PETROVIC.

Membres suppléants : Madame AGUINET, Monsieur LEGUAY, Madame MACE.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye